



Personnels Administratifs et Techniques

Vos élu.es CGT au Comité Social d'Administration Spécial Académique :

Morgane BOYER, Hervé GUICHARD, Sylvie MOREAU
Ronan KEROMNÈS, Claude BLANCHET, Céline BLANCHARD
Contactez la CGT Educ 'Action - Académie Nantes

<mailto:elusadmin.nantes@cgteduc.fr>
<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr>

Compte-rendu commenté CGT du Comité Social d'Administration Spécial Académique du 24 mars 2023

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu et les interventions ou commentaires de la CGT sur le Comité Social d'Administration Spécial Académique (CSA-SA) qui s'est tenu le 24 mars 2023 en présentiel et en visioconférence.

Présents :

Syndicats : CGT (3 sièges -5 présents), FO (1 siège -2 présents), UNSA (5 sièges -6 présents), FSU (1 siège -0 présents)

Administration : SG, SGA-DRH, SGA-DPM, SGA-DOGES, SG DSDEN 44, SG DSDEN 49, SG DSDEN 53, et SG DSDEN 85

Sommaire :

- Déclaration des élu.es CGT au CSA-SA du 24 mars 2023
- Installation de l'instance
- Vote du Règlement Intérieur
- Questions diverses posées par la CGT :
 - o Situation de la DBF au Rectorat
 - o Enquête télétravail

La CGT a été la seule organisation à lire une déclaration liminaire.



Déclaration des élu.es CGT au CSA-SA du 24 mars 2023

Ce Comité d'installation est l'occasion pour la CGT Educ'Action Nantes de remercier vivement les électeurs et électrices de toutes les catégories de personnel qui nous ont apporté leur voix. Nous y voyons là un nouveau gage de confiance envers nos militants et militantes qui, au quotidien, fournissent un travail de terrain, que ce soit dans l'aide individuelle mais aussi dans l'organisation des mobilisations collectives. **Sur l'académie de Nantes, la CGT Educ'Action progresse ainsi de 42 voix et nous obtenons un 3eme siège avec plus de 21% des suffrages chez les personnels des services déconcentrés.**

Nous tenons également à remercier les personnels du Rectorat qui ont toujours été disponibles et à l'écoute de nos remontées malgré des conditions de vote qui n'ont pas été aisées pour l'ensemble des agents.

Pour l'heure, la CGT Educ'Action Nantes est pleinement mobilisée contre les attaques du gouvernement et notamment contre la très impopulaire réforme des retraites.

Le passage en force du gouvernement avec l'utilisation du 49.3 malgré l'opposition de l'ensemble des syndicats et de la quasi-totalité des salarié.es du pays est bien vécu comme un véritable mépris par nos collègues qui, comme la grande majorité de la population, ne veulent plus de cette hyper verticalité du pouvoir et du management. Nous sommes donc solidaires de toutes les luttes interprofessionnelles en cours pour faire reculer le gouvernement et le patronat tant sur la question des retraites que pour gagner des augmentations de salaire.

La colère qui s'exprime a plusieurs origines au-delà même de la question d'être forcés à travailler plus longtemps : citons la perte de sens dans le travail, l'inflation croissante conjuguée à l'absence de reconnaissance salariale et professionnelle, le sentiment de déclassement qui en découle, le manque de personnel en nombre suffisant, les injonctions contradictoires. Cela fait longtemps que les organisations syndicales alertent sur le plan national comme local sur ces signaux qui touchent toutes les couches de notre administration et qui sont facteurs de tensions dans nos services et établissements.

Ce Comité Social est donc l'occasion de dénoncer encore cette année l'absence de créations de postes pour le BOP 214 alors même qu'il manque du personnel technique ou administratif au Rectorat, en CIO et dans les DSDEN pour absorber les charges de travail en augmentation et créer des postes de titulaires supplémentaires. Le manque de moyens humains dans les services de gestion RH pose ainsi un réel problème.... Au SAGEPP ou à la gestion de l'assistance éducative pour ne citer que ces services, les personnels en paient le prix fort, y compris au détriment de leur santé.

Nous sommes également sensibles aux témoignages des personnels techniques et administratifs usagers et utilisateurs de Renoi-RH qui font office de bêta-testeurs pour un logiciel inadapté à la gestion RH des personnels ATSS titulaires et non-titulaires. La bascule d'AGORA vers Renoi-RH s'est faite à marche forcée et de nombreux problèmes sont survenus, amenant les personnels à effectuer des doubles contrôles sur l'ancienne base et la nouvelle. Certaines applications satellites restent incompatibles avec Renoi-RH.

A écouter les collègues, ils ont bien souvent l'impression d'être livrés à eux-mêmes et que le Ministère n'a cure de toutes les difficultés rencontrées. Nous demandons que l'administration tienne compte de ce surcroît de charge de travail, source de stress et d'erreur pour les agents mais qui a aussi des conséquences pour les usagers.

Enfin, lors du CTSA de novembre, vous vous étiez engagé Monsieur le Secrétaire Général, à faire en sorte que les réponses aux questions posées au fil de l'année n'attendent pas une nouvelle réunion d'instance pour être traitées. Nous avons pourtant adressé à vos services plusieurs courriers depuis le

début de l'année scolaire et notamment deux demandes d'audience pour des questions posées pour les personnels des services techniques, et aucun n'a reçu de réponse. Vous conviendrez que cela ne permet pas le dialogue constructif que vous appeliez alors de vos vœux.

Nous continuerons dans ce nouveau mandat à porter les revendications des personnels qui pourront compter sur notre engagement militant au quotidien.

Les élu.es CSA-SA CGT Educ'Action

Hervé GUICHARD, Sylvie MOREAU, Morgane BOYER,
Ronan KEROMNÈS, Claude BLANCHET et Céline BLANCHARD

Réponse du SG :

Sur notre interpellation concernant Renoi-RH, le SG déclare ne pas se retrouver dans la déclaration de la CGT pourtant faite à partir des signalements des collègues du service sur le fait notamment que le Ministère ne soit pas à l'écoute des problèmes des collègues.

Il précise néanmoins qu'une reconnaissance indemnitaire sous forme d'un CIA sera attribuée aux agents de la DIPATE et qu'il reste à l'écoute des collègues et de leurs difficultés.

Concernant la non-réponse aux courriers adressés par la CGT, le SG répond qu'il règle les sujets mais que cela n'appelle pas spécifiquement de réponse. Quant à l'absence de réponse à une demande d'audience concernant les services techniques, demande réitérée par deux fois, il botte en touche et répond qu'il ne veut pas d'audience dédiée à un seul service... à se demander alors à quoi sert une demande d'audience si ce n'est pas pour traiter de problèmes spécifiques à un environnement de travail ! Le SG réaffirme également sa pleine confiance en sa hiérarchie.

Commentaire CGT :

Nous n'avons pas souhaité répondre de but en blanc à ces remarques qui appellent à être rediscutées en instance.

Quand une organisation syndicale adresse un courrier pour alerter sur des situations, en l'occurrence collectives, c'est bien parce qu'il y a un sujet à traiter. Le refus de dialogue n'est pas la solution.

L'absence de réponse ne permet ni de savoir si l'alerte a bien été prise en compte, ni si le problème décelé a pu être solutionné. Parmi les courriers adressés, il y a notamment la question de la restauration collective des personnels des services déconcentrés, la gestion de la prime exceptionnelle versée en décembre aux non-titulaires, l'absence de contrats pour les collègues embauchés comme vacataires (un problème lié à Renoi-RH), des questions relatives à la filière technique en termes de formation, de postes... Nous reposerons par conséquent ces questions au prochain CSA.

Vote sur le règlement Intérieur de l'instance

Approuvé à l'unanimité.

Celui-ci avait été discuté et modifié en amont lors d'un groupe de travail.

Mise en place de la « Formation Spécialisée »

La nouvelle instance dispose d'une dimension traitant des questions liées à la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène, la sécurité, l'organisation du travail, le télétravail, le droit à déconnexion, les dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, l'amélioration des conditions de travail, la place des travailleurs en situation de handicap. Ce sont des problématiques auparavant traitées en CHS-CT.

Cette instance doit définir un plan de visite académique et un programme annuel de prévention.

Désormais, les organisations syndicales élues au CSA-SA doivent désigner des représentants titulaires et suppléants, à hauteur du nombre de sièges obtenus. La CGT aura à ce titre 6 représentants dans cette instance (3 titulaires, 3 suppléants).

Question UNSA sur Jeunesse et Sports :

L'UNSA souligne que l'intégration des personnels de Jeunesse et Sports reste compliquée à plusieurs niveaux et demande le maintien d'un groupe de travail spécifique auquel le SG répond favorablement.

Questions diverses posées par la CGT Educ'Action

1/ Situation de la DBF et projet de transfert d'une partie des missions vers la DRFIP

La CGT suit régulièrement ce dossier qui est traité dans cette instance depuis 2 ans. La période des mutations étant ouverte, nous souhaitons également avoir des garanties sur la meilleure information aux collègues du service qui souhaiteraient muter avant toute réorganisation.

Réponse du SG : L'Académie de Rennes est toujours dans une phase expérimentale. Il n'y a donc pas de calendrier fixé sur Nantes, en tout cas, pas de transfert en 2024.

Le SG exprime le souhait de s'assurer qu'il n'y a pas de pertes de compétences dans la gestion des crédits de l'Education Nationale.

Commentaire CGT :

Le SG s'est voulu rassurant quant au devenir de la DBF à ce jour. Il est important en tout cas que les collègues du service soient informés bien en amont des futures évolutions (s'il y en a) afin de pouvoir faire leur choix d'évolution de carrière en toute connaissance de cause. Et il en va de même pour d'autres services qui seraient potentiellement réorganisés comme le SAE ou la DAPP par exemple...

2/ Enquête télétravail

Une enquête large sur le vécu et les aspirations des agents par rapport au télétravail devait être réalisée en juillet 2022, ce qui n'a pas été le cas.

La CGT a donc réinterpellé sur ce sujet (déjà abordé au CTSA de novembre 2022).

Le SG a paru surpris de cette question ne semblant pas être informé de l'existence d'une telle enquête.

La SGA a quant à elle apporté exactement la même réponse qu'en novembre en répondant que la cheffe de la DIPATE et la DSI reprenaient ce dossier pour travailler à la finalisation du questionnaire à l'horizon début 2023.

Commentaire CGT :

La CGT réclame depuis plus de deux ans un questionnaire qui permettrait de faire remonter les attentes des agents et de bénéficier d'un large retour d'expérience sur tous les aspects liés au télétravail. Alors qu'il était urgent aux yeux de la SGA de boucler celui-ci en juillet 2022, (puisqu'il devait être envoyé fin juillet aux agents), il semble depuis s'être quelque peu perdu en chemin. Gageons que cette enquête puisse enfin rapidement voir le jour.

Un nouveau protocole télétravail discuté au Ministère

Après plus d'un an de discussion, le ministère a enfin proposé début 2023 un projet d'accord relatif au télétravail pour l'éducation nationale (et Jeunesse et sports). Cet accord est une déclinaison de l'accord fonction publique sur le télétravail du 13 juillet 2021.

Dans l'ensemble, **ce projet d'accord permet de clarifier la réglementation applicable aux personnels de l'éducation nationale** et complète le [décret n° 2016-151 du 11 février 2016](#) modifié en mai 2020. Il approfondit les droits obtenus dans le cadre de l'accord interministériel, selon le principe de faveur. **Il consacre les principes de volontariat et réversibilité que la CGT a inscrits au cœur des repères Santé Travail** concernant le télétravail.

Il doit être signé par les organisations syndicales d'ici au 31 mars 2023 avant une déclinaison académique.

Dans le détail du texte : les avancées obtenues

○ La question des locaux :

Un des spectres du développement du télétravail peut être la réduction des locaux d'exercice et la mise en place de bureaux partagés voire de « flex-office ». L'administration voulait introduire dans le texte la notion d'un seuil de présence sur site à partir duquel la discussion sur les usages partagés des locaux pouvait être engagée localement (à partir de 3 jours de télétravail). La CGT a bataillé pour obtenir que la mention soit retirée.

○ La question des voies de recours :

Les CAP sont convoquées trop peu fréquemment pour être des instances de recours efficaces. Le texte introduit la possibilité d'intermédiation rapide avant saisine de la CAP et introduit un délai maximum de 3 mois pour réunir la CAP.

○ Le délai d'instruction des demandes :

L'administration s'engage à instruire les demandes de télétravail dans un délai d'un mois.

○ L'effectivité du droit à la déconnexion :

L'affirmer comme principe, c'est bien, le garantir dans la pratique c'est mieux. L'administration s'engage à fournir des outils nécessaires au droit opposable à la déconnexion et notamment l'envoi différé de messages.

○ Circonstances exceptionnelles et grève :

L'accord précise de manière très claire que « *la grève ne peut être considérée comme une circonstance exceptionnelle autorisant l'employeur à imposer le télétravail.* »

La CGT, un syndicat interprofessionnel de lutte qui rend compte de ses mandats

À chacun de leurs mandats, les élu.es CGT n'ont jamais cessé de consulter les personnels et de rendre compte des débats et sujets abordés et faire part de nos interventions dans cette instance.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos revendications, échanger avec les collègues sur tous ces sujets, venir nombreux aux heures d'informations syndicales et bien entendu, à nous rejoindre pour être plus forts ensemble.

Plus de 12 000 salarié-es ont fait le choix d'adhérer à la CGT depuis ce début d'année. Et vous ? C'est le moment de se syndiquer pour gagner.

C'est dans les actions, les initiatives revendicatives, les manifestations que le plus souvent les salarié-es adhèrent à la CGT. C'est dans ces instants où l'on retrouve de la solidarité, où nous reconstruisons des liens de travail, que collectivement nous sommes plus fort-es pour exiger de vivre dignement de notre travail. Alors qu'il n'y a pas d'urgence à réformer, le gouvernement veut nous faire travailler toujours plus pour un niveau de pension en constante baisse.

Pour la CGT, l'urgence n'est pas d'augmenter l'âge de la retraite, mais bien de revaloriser les salaires. L'inflation des produits de première nécessité, de l'alimentaire, de l'énergie, du carburant... rend les fins de mois toujours plus difficiles. C'est d'ailleurs la principale préoccupation des jeunes, des salarié-es des secteurs du privé et du public, des privé-es d'emploi, des retraité-es.

Le gouvernement et le patronat restent sourds aux difficultés et aux revendications de la majorité des travailleur-ses. Il y a pourtant plusieurs leviers à activer immédiatement pour améliorer la vie quotidienne de toutes et tous. À commencer par l'augmentation du Smic et, dans la fonction publique, la revalorisation du point d'indice. La colère gronde en France, elle s'exprime de manières différentes, avec un point commun : la volonté d'un grand nombre de pouvoir s'exprimer et d'être entendu-es !

Les adhésions au cours de cette période sont la preuve que la CGT répond aux attentes des salarié-es dans toute leur diversité et leur permet d'exprimer leurs revendications, d'agir, d'être considéré.es sur leur lieu de travail. Elles nous montrent que la colère, le vécu de l'injustice, la dégradation des conditions de travail et de vie ne sont pas une fatalité.

Plus nous serons nombreux-ses, plus nous serons en capacité d'imposer nos revendications, d'exiger des réponses concrètes à l'urgence sociale, fiscale, écologique et économique !

**Retrouvez tous les comptes rendus des élu.es CGT
sur le site académique de la CGT Educ'Action**

Vos élu.es CGT au Comité Social d'Administration Spécial Académique

Morgane Boyer (titulaire)		Contact Mail elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Hervé Guichard (titulaire)	06 47 99 61 00	
Sylvie Moreau (titulaire)	06 75 26 90 39	
Céline Blanchard (suppléante)		
Claude Blanchet (suppléant)		
Ronan Keromnès (suppléant)		